

2005 : le souffle du renouveau !!

L'année 2005 est à peine commencée que déjà l'activité syndicale démarre à grande vitesse : manifestations en Bretagne, inter-syndicale au niveau national suite à la Loi 1757 sur le statut des Maîtres de l'Enseignement Privé sous contrat, couriels à l'ensemble des parlementaires, préparation de la convention des mandatés, etc.

Cette Loi scélérate votée pour le bien des finances des Etablissements privés le 8 décembre 2004 par l'Assemblée Nationale et par le Sénat le 22 décembre laisse augurer de l'avenir !!

Résolument le ministre nous écarte des travaux qui suivent l'adoption de cette Loi !! C'est scandaleux !!

Le Président CAZETTES s'engage à nos côtés et intervient en direct aux plus hauts niveaux de la République, tant auprès de **Monsieur RAFFARIN** que de **Monsieur CHIRAC**. Le SYNEP CFE-CGC ne reste pas muet et met tout en œuvre pour que les décrets d'application de cette Loi (qui devient effective au 1^{er} septembre 2005) ne lèsent pas nos carrières et nos retraites !!

La CGC toute entière est alertée et à tous les niveaux de ses compétences nous aide ! Remarquable efficacité que la Confédération ! Ensemble nous sommes forts pour tous !!

Nous avons décidé de convoquer tous les mandatés du syndicat le jeudi 7 avril afin de faire le point et d'engager avec vigueur les combats à venir.

Dans cette dynamique forte, je vous souhaite à tous et à chacun une très bonne année 2005 : santé, joie, réussite !

Je nous souhaite une collaboration encore plus étroite, et que ce souffle du renouveau qui nous anime depuis plusieurs mois annonce le printemps de notre syndicat!! Bonne année !!

Philippe de MARTHE

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél : 01 55 30 13 19 - Fax : 01 55 30 13 20

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution

CPPA n° 3513 D 73 S - ISSN 1164-4494

edito



Le SYNEP dans la CFE-CGC.



En ce début d'année, j'ai envie de prendre un peu de temps pour vous faire savoir comment nous fonctionnons. C'est important, je crois, car cela nous permet de mieux cerner nos capacités, nos lacunes et nos lieux d'efforts.

Au-delà de vos compétences locales et individuelles, le SYNEP CFE-CGC est animé

à Paris par Evelyne CIMA, Secrétaire Générale, Alain GOUHIER, conseiller juridique qui m'assistent. Le Bureau National regroupe des spécialistes par zone de compétence : le hors -contrat, le sous-contrat, l'agricole, la trésorière, etc.

Nous sommes rattachés au **GFPP** avec qui la collaboration technique et humaine très fines permettent une efficacité et une rapidité de réaction remarquables. Sa Présidente, Marie-Jeanne VIDAILLET et son Secrétaire Général Claude SAUVAGE relaient nos attentes et notre dynamisme à la Confédération.

Très vite, grâce à eux nous avons pu, entre autre, dans le cadre de l'arrivée de la Loi 1757, accéder aux instances nationales de la CFE-CGC. Un travail de fond, une collaboration effective s'est engagée avec Isabelle BRUNET , chargée d'études et

spécialisée sur les retraites, et Madame WEBER, chargée de l'Education au sein de la CGC nous a immédiatement soutenu et s'est même rendu pour nous au Ministère de l'Education Nationale. **Le Président CAZETTES** plusieurs fois est intervenu aux plus hauts niveaux pour que notre place nationale, qui nous est parfois refusée, nous soit reconnue.

Tout cela nous permet efficacité et rapidité de réaction. La pierre d'angle de notre édifice est la Secrétaire Générale que tous connaissent, Evelyne CIMA, dont la gentillesse rivalise avec la compétence et dont la pertinence des travaux fait que notre syndicat se développe dans une professionnalisation des méthodes. **Disponibilité + rigueur + volonté d'avancer = résultat.**

Philippe de MARTHE

BAC : contrôle continu.

Pour qui ?

M. Fillon veut que le bac soit, entre autres, le fait d'un contrôle continu ! Contrôle pour qui ? Pour les élèves, certes ; Mais peut-être aussi pour les profs pour lesquels les pressions tant des lycéens, parents et responsables d'établissements seront telles qu'ils ne pourront plus, par une notation juste, sanctionner le travail et la progression des élèves.

Donc, une fois encore, notre bon ministre fait décoller un OVNI (Objet Voté Non -ou mal- Identifié)...

Nadia DALY

La Loi 1757 « sur les retraites »



La Loi 1757 « sur les retraites »... De profundis...

Et voilà... elle est votée... Au 1^{er} septembre 2005, cette Loi scélérate uniquement au service du patronat sera effective...

De Loi sur « améliorer les retraites des Maîtres », le Sénat arrive à une Loi sur « le statut des Maîtres »...

Une nappe énorme de brouillard masque ses défauts flagrants. Certes les Maîtres sous contrat seront comptés dans la masse des effectifs pour calculer le nombre d'éligibles aux CE et DP. Mais ils risquent de **ne plus pouvoir être délégués syndicaux**, relevant de l'Etat... Dès le 1^{er} septembre 2005, **les Maîtres sous contrat, conseillers aux tribunaux des prud'hommes, ne siégeront plus...**

Et pour l'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) qui est supprimée, des négociations locales amèneront la signature de conventions. J'invite tous les mandatés à se tourner vers nous pour obtenir **le guide CFE-CGC des négociations, afin de ne pas être manipulés** comme l'ont été nos représentants élus au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

Attention : un repas « gratuit » accordé tout en surveillant des élèves, ne constitue pas un « avantage en nature » et ne doit donc pas être comptabilisé sur une feuille de paie. Il ne peut être payé en cas de maladie, contrairement à un avantage en nature.

Augmentation des salaires dans
la Fonction Publique : 0,5%
Peut mieux faire !

Une Loi clarifiant le statut des Maîtres du Privé pouvait être une avancée pour nos carrières et nos retraites. Celle qui vient d'être votée à notre détriment est une aide financière majeure à peine dissimulée et même avouée dans certains documents officiels (cf. le compte rendu de la séance du 8 décembre à l'Assemblée Nationale), aux Etablissements et rien d'autre...

Bravo !! Fermez le ban !! Amen !

Evelyne CIMA

Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2005

M., Mme, Mlle :..... Prénom :.....

Adresse personnelle:

.....

Tél. :..... e-mail :.....

Etablissement scolaire :.....

.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat)

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :.....

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2005 (66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt - et non du revenu imposable)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 €pour 1an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

** (rayer les mentions inutiles)*

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège

SYNEP

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2005

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 2207 à 2282 €	190,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	115,00 €	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	121,00 €		
De 1553 à 1598 €	127,00 €	Retraité, 2ème adhérent d'un couple membre	
De 1599 à 1674 €	133,00 €	du SYNEP : 60,00 €	